

Conseil départemental de l'UNSS du 12 décembre 2014

En ouverture de ce conseil départemental, le SNEP-Fsu a souhaité aborder les problèmes de présidence des AS rencontrés par plusieurs établissements. Selon le service régional et M.Vandard (DASEN adjoint), il semblerait que ce phénomène tendrait à s'amenuiser. Pourtant, l'année dernière, seulement 3 établissements avaient contacté le SNEP, contre 9 cette année. Nous avons donc relevé le fait que ce refus de présidence restait encore un problème important et pouvant avoir un impact réel sur les affiliations des élèves.

Ensuite, le SNEP a soutenu plusieurs positions des élus des AS concernant :

- la vie des AS à compléter sur le site sans quoi aucune affiliation n'était possible. Nous regrettons fortement qu'il suffise aux collègues de rentrer des données au hasard pour pouvoir s'affilier. Quel est l'intérêt de rentrer des statistiques fausses ?
- l'absence de récompense pour les filles lors du raid des collégiens. En effet, pour une question d'équité, il semble important de récompenser tout le monde au même titre, ou bien personne.
- La course open du cross. Bien que les natures du handicap soient différentes d'un élève à l'autre, il serait intéressant de permettre aux participants de cette course de recevoir aussi des coupes et médailles (quitte à récompenser tous les élèves par une médaille, et offrir une coupe aux 3 premiers), surtout lorsque le service départemental de l'UNSS cherche à valoriser le sport partagé et regrette l'absence de mobilisation lors des journées proposées au cours de l'année. Connaissant les difficultés que rencontrent les collègues pour faire participer les élèves en situation de handicap (en raison des soins reçus essentiellement le mercredi après-midi), il serait bien de valoriser cette course open, qui parvient à mobiliser quelques jeunes.
- La demande de transparence dans la répartition des heures de coordination de district et d'activité et la demande de publication des critères d'attribution. Il est regrettable que cela soit refusé par le service départemental, puisqu'il est de droit de connaître l'indemnisation reçue par les collègues, au titre de leur mission amenant une charge de travail supplémentaire reconnue par tous les collègues des districts.

Lors des prochains conseils départementaux, le SNEP continuera à se battre sur différents points :

- la possibilité d'acheter des licences individuelles tout en pouvant passer au contrat en fonction de l'évolution du nombre de licenciés. Cela permettrait à certaines AS en difficultés financières de mieux s'en sortir.
- Obtenir, tout ou en partie, la dotation du budget alloué au volet sportif de l'accompagnement éducatif pour les AS. Ainsi, le fonctionnement serait facilité d'un point de vue financier (aide aux AS en difficulté, achat de récompenses, aide aux transports,...).

C'est en se recentrant sur les besoins réels des AS et sur le sport scolaire en général, que les collègues pourront vraiment participer à la réussite, à la responsabilisation, à la santé et au bien-être des élèves (BO n°31 du 02/09/2010).

Rozenn